

Rechnung 2022 GRÜNE Schweiz / Compte 2022 VERTS suisses

Ertrag (CHF)	Revenus (CHF)	Rechnung 2021	Budget 2022	Rechnung 2022
Bundesbeiträge	Contributions fédérales			
Fraktionspauschale	Contribution fédérale forfaitaire	144'500	144'500	144'500
Bundesbeiträge Fraktionsmitglieder	Contribution fédérale des membres du groupe	938'000	938'000	938'000
Mandatsabgaben	Contributions des mandats fédéraux			
Beiträge Fraktionsmitglieder	Contributions des membres du groupe	234'667	240'000	240'668
Beiträge Bundesrichter*innen	Contributions des juges fédéraux	83'263	77'000	126'583
Mitgliederbeiträge	Contributions des membres			
Mitgliederbeiträge	Contributions des membres	428'818	420'000	412'108
Spenden	Dons			
Spenden*	Dons*	373'982	345'000	478'928
Übrige Erträge	Autres revenus			
Abonnemente Greenfo	Abonnements Greenfo	11'805	12'500	10'272
Übrige Erträge	Autres revenus	27'731	6'500	77'306
Total Ertrag		2'242'766	2'183'500	2'428'365

Aufwand (CHF)		Rechnung 2021	Budget 2022	Rechnung 2022
Medien und Kampagnen	Communication et campagnes			
Medien und Kampagnen	Communication et campagnes	197'639	476'750	498'798
Fachliches (Arbeitsgruppen, Netzwerke)	Expertise (groupes de travail, réseautage)	10'493	18'000	22'035
Mitgliederbetreuung und Fundraising	Gestion des membres et recherche de fonds	60'885	71'100	68'881
Personalaufwand	Charges de personnel			
Lohnaufwand inkl. Sozialversicherungsbeiträge	Charges salariales y compris prestations sociales	1'234'443	1'423'000	1'404'170
Übriger Personalaufwand	Autres charges de personnel	63'119	72'200	60'093
Partei und Gremien	Parti et organes			
Fraktion	Groupe parlementaire	21'922	49'100	50'005
Rückerstattung Beiträge Fraktionsmitglieder	Rembours. contributions des membres de groupe	33'600	33'600	33'600
Präsidium	Présidence	55'000	55'000	53'500
Geschäftsleitung	Direction	363	2'500	609
Vorstand	Comité	-	2'000	2'158
Delegiertenversammlung	Assemblée des délégué-e-s	42'637	45'000	39'317
Junge Grüne	Jeunes Vert-e-s	50'000	50'000	50'000
European Green Party	Verts européens	4'841	7'000	4'578
Beiträge/Dienstleistungen Kantonalparteien	Contributions/prestations aux partis cantonaux	26'800	54'000	52'484
Diverse Aufwände	Autres charges	-	5'000	1'820
Unterstützung aus dem Kantonalparteienfonds	Soutien provenant du Fonds pour les partis canton.			35'491
Sonstiger Betriebsaufwand	Autres charges d'exploitation			
Miete inkl. Nebenkosten und Sachversicherung	Loyer y compris charges et assurances	52'082	52'300	52'839
Büro- und Verwaltungsaufwand	Matériel de bureau et frais d'administration	62'413	44'300	41'542
Reserven	Réserves			
Bildung (+) / Auflösung (-) Reserven Wahlen	Constitution (+) / dissolution (-) élections	250'000	-100'000	-
Bildung (+) / Auflösung (-) Reserven Personal	Constitution (+) / dissolution (-) personnel	-	-	5'000
Bildung (+) / Auflösung (-) Kampagnen	Constitution (+) / dissolution (-) campagnes	70'000	-150'000	-10'000
Bildung (+) / Auflösung (-) Kantonalparteien/Parteiaufbau	Constitution (+) / dissolution (-) partis cant./dvpt du parti	-	-30'000	-30'000
Zuweisung (+) / Entnahme (-) Kantonalparteienfonds	Dotation (+) / prélèvement (-) Fonds partis canton.	-	-	-16'059
Total Aufwand	Total des charges	2'236'238	2'180'850	2'420'862

		Rechnung 2021	Budget 2022	Rechnung 2022
Total Ertrag	Total des revenus	2'242'766	2'183'500	2'428'365
Total Aufwand	Total des charges	2'236'238	2'180'850	2'420'862
Gewinn/Verlust	Bénéfice/perte	6'529	2'650	7'503

*inkl. Spenden Axa Winterthur, Mobiliar, Raiffeisen, Swiss Banking und Groupe Mutuel, VIPS
 *inclus : dons Axa Winterthur, Mobiliar, Raiffeisen, Swiss Banking et Groupe Mutuel, VIPS

Stand Reserven (CHF)	Réserves (CHF), état au	31.12.21	31.12.22	31.12.22
Wahlen	Élections	635'000	635'000	635'000
Personal	Personnel*	95'000	95'000	100'000
Solidaritätsfonds	Fonds de solidarité	-	-	1'218
Kampagnen	Campagnes	380'000	380'000	370'000
Kantonalparteien/Parteiaufbau	Partis cantonaux / développement du parti	30'000	30'000	-
Kantonalparteienfonds	Fonds pour les partis cantonaux	-	-	13'941

Bilanz 2022 GRÜNE Schweiz / Bilan 2022 VERTS suisses

Aktiven (CHF)	Actifs (CHF)	Bilanz / Bilan per 31.12.2021	Bilanz / Bilan per 31.12.2022
Flüssige Mittel	Disponibles (Liquidités)		
Kasse	Caisse du secrétariat	2'251	814
PostFinance	Compte postal	259'142	181'049
PostFinance Sekretariatskonto	Compte du secrétariat	685	7'630
Alternative Bank Schweiz	Banque Alternative Suisse	897'328	5'136
Berner Kantonalbank	Banque Cantonale Bernoise	-5	989'972
Guthaben/Forderungen	Avoirs/ Créances		
Forderungen	Réalisables à court terme (Créances)	-	-
Darlehen	Crédit	4'500	-
Aktive Rechnungsabgrenzung	Actifs transitoires	66'462	119'625
Anlagevermögen	Actifs immobilisés		
50 Namenaktien ABS	50 actions nominatives ABS	7'800	-
Büroeinrichtung	Equipement de bureau	1	1
Total		1'238'164	1'304'226
Passiven (CHF)	Passifs (CHF)	Bilanz / Bilan per 31.12.2021	Bilanz / Bilan per 31.12.2022
Fremdkapital kurzfristig	Capitaux étrangers		
Kreditoren	Créanciers	9'848	86'747
Passive Rechnungsabgrenzung	Passifs transitoires	62'051	63'553
Fonds/Reserven	Fonds/Réserve		
Fonds/Reserven Wahlen	Fonds/Réserve Election	635'000	635'000
Fonds/Reserven Personal	Fonds/Réserve Personnel	95'000	100'000
Solidaritätsfonds	Fonds de solidarité	-	1'218
Reserven Kampagnen	Réserve Campagnes	380'000	370'000
Reserven Kantonalparteien	Réserve sections cantonales	30'000	-
Kantonalparteifonds		-	13'941
Eigenkapital	Capital propre		
Eigenkapital	Capital propre	19'736	26'264
Jahresgewinn/-verlust	Bénéfice	6'529	7'503
Total		1'238'164	1'304'226

ANNEXE AUX COMPTES 2022

11.07.2023

Par souci de transparence, les VERT-E-S suisses publient le présent document sur la gestion et le financement du parti, en complément du bilan financier annuel.

SOMMAIRE

1	Bases légales	2
1.1	Extraits des statuts.....	2
1.2	Membres de la direction.....	3
1.3	Organe de contrôle	4
1.4	Responsabilités financières	4
2	Rapport financier	4
2.1	Principes régissant la présentation des comptes et leur évaluation	4
2.2	Continuité.....	4
2.3	Explications relatives au bilan.....	4
2.3.1	Liquidités.....	4
2.3.2	Œuvres d'art.....	4
2.3.3	Titres	5
2.4	Explications relatives au compte de résultat.....	5
2.4.1	Entrées.....	5
2.4.2	Dépenses.....	6
2.4.3	Réserves.....	6
3	Rapport de l'organe de contrôle	7

1 BASES LÉGALES

Les VERT-E-S suisses sont en droit une association au sens des art. 60 et suivants du Code des obligations. Le parti est régi par ses statuts et leurs dispositions d'application, adoptés par l'Assemblée des délégué-e-s.

Ce chapitre répertorie les éléments-clés des statuts relatifs aux comptes annuels et à la gestion du parti, tels qu'ils se présentaient lors de l'exercice et dont la version complète est accessible sous verts.ch/statuts.

Suit la liste des noms, fonctions et durées de mandat des personnes ayant des compétences financières particulières.

1.1 EXTRAITS DES STATUTS

Art. 1 Nom et siège

- Sous le nom de «GRÜNE Schweiz», « Les VERT-E-S suisses », «VERDI svizzeri», «VERDA svizra» est créée conformément aux présents statuts une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Berne.
- Les VERT-E-S suisses sont une fédération de groupements, mouvements et partis politiques qui exercent une activité sur le plan cantonal et qui soutiennent le but de l'association et son programme politique.

Art. 4 Qualité de membre

Art. 4.2 Membres individuels

- Les membres des partis cantonaux sont en général automatiquement membres des VERT-E-S suisses et inversement. Les partis cantonaux décident de leur admission. Les présidences du canton concerné et des VERT-E-S suisses se concertent sur les exceptions et les exclusions.
- Toutes les membres des VERT-E-S suisses s'engagent à verser une cotisation annuelle. Les partis cantonaux veillent à en informer leurs membres de manière appropriée.

Art. 5 Organes

Les organes du parti sont :

- l'assemblée des déléguées
- le comité
- la présidence du parti
- la direction
- le secrétariat général
- le groupe parlementaire de l'assemblée fédérale
- l'organe de contrôle.

Art. 6 Assemblée des délégué-e-s

Art. 6.1 Compétences

L'assemblée des déléguées est l'organe suprême du parti.

Elle a en particulier les compétences suivantes :

- l'approbation des comptes et du budget annuels. L'assemblée des déléguées reçoit pour information le rapport des vérificatrices. Lors de l'approbation des comptes annuels, l'assemblée des déléguées donne décharge au comité, à la direction et à la présidence
- la fixation et la modification de la cotisation de membre.

Art. 8 Direction

Art. 8.1 Compétences

La direction est l'organe stratégique du parti. Elle a notamment les compétences suivantes :

- l'élaboration du budget annuel et le contrôle de sa mise en œuvre avec la trésorière
- la fixation de la structure et des tâches principales des employés du secrétariat général, ainsi que la confirmation du règlement du personnel
- l'élection de la secrétaire générale

Art. 10 Secrétariat général

- Le secrétariat général est l'organe opérationnel du parti. Sa tâche principale est la mise en œuvre des décisions des organes du parti et les travaux nécessaires au fonctionnement du parti.
- La secrétaire générale dirige le secrétariat général. Elle a notamment [pour compétence] la direction et l'engagement du personnel.

Art. 13 Organe de contrôle

- L'assemblée des déléguées élit deux vérificatrices des comptes pour 4 ans. Elles sont rééligibles.
- Les vérificatrices examinent la comptabilité et font un rapport à l'assemblée des déléguées.
- Les vérificatrices ne peuvent pas être membres du comité.

Art. 14 Ressources

Les VERT-E-S suisses se financent principalement par :

- les cotisations des membres individuelles selon l'article 4.2. Celles-ci sont perçues soit par les partis cantonaux et transmises aux VERT-E-S suisses, soit, à la demande des partis cantonaux, directement par les VERT-E-S suisses
- des contributions liées à des mandats
- des dons et des legs
- d'autres ressources éventuelles
- l'assemblée des déléguées fixe le montant de la cotisation de membre.

Art. 15 Responsabilité

Seule la fortune de l'association est garante des obligations de l'association. Toute responsabilité des membres collectifs dépassant le montant de leurs cotisations est exclue.

Art. 16 Signature

Les VERT-E-S suisses sont engagés financièrement par la signature collective à deux de la présidente, de la trésorière ou de la secrétaire générale. Pour les affaires courantes, la trésorière et la secrétaire générale disposent de la signature individuelle.

1.2 MEMBRES DE LA DIRECTION

Balthasar Glättli, président, depuis le 20.06.2020

Aline Trede, présidente du groupe parlementaire, depuis le 29.05.2020
Florence Brenzikofer, vice-présidente, depuis le 05.05.2018
~~Luzian Franzini, vice-président, depuis le 05.05.2018~~
~~Oleg Gafner, vice-président, depuis le 20.06.2020~~
Isabelle Pasquier-Eichenberger, vice-présidente, depuis le 20.06.2020
Franziska Ryser, vice-présidente, depuis le 20.06.2020
Nicolas Walder, vice-président, depuis le 20.06.2020
Julia Küng, vice-présidente, depuis le 26.03.2022
Sibel Arslan, vice-présidente, depuis le 26.03.2022
Florian Irminger, secrétaire général, depuis le 01.11.2020 (sans droit de vote)

1.3 ORGANE DE CONTRÔLE

Henrik Kisker, réviseur, depuis le 25.04.2015
Myriam Grütter, réviseuse, depuis le 12.01.2019

1.4 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Franziska Ryser, trésorière, depuis le 13.11.2021
Florian Irminger, secrétaire général, depuis le 01.11.2020
Cyrill Bolliger, responsable des Services centraux, depuis le 01.03.2021
Debora Zahn, comptable, depuis le 01.11.2021
Maria Iannino, gestionnaire des salaires, depuis le 13.11.2021 (anc. trésorière)

2 RAPPORT FINANCIER

2.1 PRINCIPES RÉGISSANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES ET LEUR ÉVALUATION

La comptabilité, le bilan et son évaluation sont régis par les dispositions des art. 957ss du Code des obligations sur la comptabilité commerciale. Les comptes 2022, qui incluent bilan, comptes annuels et leur annexe, offrent un aperçu solide de la situation financière du parti.

2.2 CONTINUITÉ

Depuis 2022, ce sont les montants bruts qui sont systématiquement comptabilisés. La présentation et l'évaluation suivent les mêmes principes que l'année précédente.

2.3 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

2.3.1 LIQUIDITÉS

Les liquidités sont très élevées. À aucun moment, elles n'ont risqué de faire défaut.

2.3.2 ŒUVRES D'ART

Les VERT-E-S ne possèdent aucune œuvre d'art en propre.

2.3.3 TITRES

Les actions de la Banque alternative suisse ont été vendues le 23.08.2022 pour un montant de CHF 8'573,45, ce qui représente un bénéfice de CHF 773,45, comptabilisé comme entrée. Dès lors les VERT-E-S suisses ne possèdent plus de titres.

2.4 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1 ENTRÉES

2.4.1.1 En général

Les contributions liées au groupe parlementaire, comprenant les contributions des élus et élues fédérales et des juges au niveau fédéral, représentent 60 % des entrées. Les recettes supplémentaires dues aux juges résultent de la forte augmentation de leur nombre.

Les cotisations des membres versées aux VERT-E-S suisses s'élèvent à près de 17 % des ressources en 2022.

2.4.1.2 Dons

En 2022, les dons ont augmenté par rapport à 2021, en raison de votations importantes et de nouvelles mesures de récolte de fonds. Cette augmentation se confirme également par rapport à la moyenne de la législature précédente. Seule l'année des élections fédérales de 2019 avait connu un meilleur résultat.

En application des règles sur la transparence du financement des VERT-E-S suisses, nous publions les contributions individuelles de plus de 10'000 CHF.¹

Contributions de plus de 10'000 CHF :

- Raiffeisen : 31'205 CHF
- AXA : 22'770 CHF
- La Mobilière : 21'600 CHF
- P. Hug : 10'000 CHF
- Groupe Mutuel : 10'000 CHF
- Swiss Banking : 10'000 CHF
- Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse : 17'000 CHF

2.4.1.3 Autres entrées

En passant systématiquement aux valeurs brutes, toutes les participations aux coûts d'une campagne, etc. ont été comptabilisées sous *autres entrées* en 2022. Elles n'ont été budgétées ni comme *entrées*, ni sur les *comptes des dépenses* correspondants.

¹ Disponibles sous <https://verts.ch/financement-du-parti>.

2.4.2 DÉPENSES

2.4.2.1 En général

Les dépenses se divisent essentiellement en trois blocs : frais de campagne et de communication médiatique (20 % du total des dépenses), frais liés aux organes du parti (12 % du total des dépenses) et les charges de personnel (60 % du total des dépenses).

2.4.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel (pour un total d'un peu plus de CHF 1,4 million en 2022, y compris les salaires, charges sociales et autres frais liés aux employé-e-s) concernent 1400% de poste, répartis entre 25 personnes, dont deux stagiaires, dont le mandat est de 6 mois à 100%. Le secrétaire général est également employé à 100%.

2.4.2.3 Fourchette salariale

Pour un poste à plein temps, le salaire brut annuel le plus élevé se monte à 115'500 CHF, le plus bas à 76'000 CHF. La fourchette salariale est par conséquent dans un rapport de 1:1,5. Un poste de stagiaire a été indemnisé à hauteur de 27'500 CHF.

À partir du 1.1.2022, le personnel des VERT-E-S suisses est soumis à une convention collective de travail (CCT), dotée d'une grille salariale déterminée.

2.4.3 RÉSERVES

Nous avons cinq types de réserve :

- 1 le fonds pour les élections fédérales de 2023, doté au 31.12.2022 de 635'000 CHF. En raison de recettes plus élevées, les 100'000 CHF budgétés n'ont pas dus être dissous des réserves ;
- 2 le fonds pour le personnel, doté au 31.12.2022 de 100'000 CHF et dont l'alimentation et l'usage sont soumis à la CCT depuis 2022. En le relevant de 5'000 CHF pour atteindre un total de 100'000 CHF, les conditions de la CCT sont remplies. Une nouvelle augmentation est nécessaire si la somme salariale croît significativement ;
- 3 le fonds de solidarité instauré en marge de la CCT 2022 et doté au 31.12.2022 de 1'218 CHF. Il est alimenté par des cotisations salariales du personnel, les VERT-E-S suisses en assurant la gestion fiduciaire. Ce fonds sert uniquement à couvrir les frais d'exécution de la CCT côté personnel.
- 4 le fonds pour les campagnes, doté au 31.12.2022 de 370'000 CHF. L'utilisation des réserves pour les campagnes est soumise au règlement adopté par le Comité et entré en vigueur le 1.01.2012. En raison des recettes plus élevées, seuls 10'000 CHF des 150'000 CHF budgétés ont été dissous de ce fonds ;
- 5 une réserve de 30'000 CHF pour le développement du parti / des partis cantonaux a été dissoute et créditée au nouveau Fonds pour les partis cantonaux, qui était doté de 13'941 CHF au 31.12.2022. Ce montant résulte des recettes destinées au Fonds pour les partis cantonaux (contribution des VERT-E-S suisses de 30'000 CHF, plus les contributions des partis cantonaux de 19'432 CHF), soit 49'432 au total moins les aides accordées aux partis cantonaux de 35'491 CHF. L'utilisation de ce Fonds fait l'objet d'un règlement dédié adopté par le Comité le 19.06.2021.

3 RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Bericht der RevisorInnen

an die Delegiertenversammlung der Grünen Partei Schweiz, Bern

Als Revisorin und Revisor haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Rechnung und Eigenkapital) der Grünen Partei der Schweiz für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen.

Aufgrund unserer stichprobenweise vorgenommenen Prüfungen bestätigen wir, dass

- die Bestandessaldi der Bilanz nachgewiesen sind,
- die Belege mit der Buchhaltung übereinstimmen und
- die Buchhaltung ordnungsgemäss und sauber geführt ist.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Buchführung und die Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Wir empfehlen der Delegiertenversammlung die vorliegende Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 7,503 und einem Eigenkapital von CHF 33,767 zu genehmigen.

Bern, 4. Mai 2023



Myriam Grütter
Revisorin



Henrich Kisker
Revisor